



Lycée Français Denis Diderot Année scolaire 2019-2020

Compte Rendu **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

JEUDI 2 JUILLET 2020

Compte rendu rédigé le 3 juillet 2020

NAME PARTICIPANTS	FONCTION	Prés.	Exc.	Abs
Aline KUSTER-MENAGER	Ambassadrice de France		X	
Cyril GERARDON	Conseiller de coopération d'action culturelle (COCAC)	X		
Farah BHANJI	Conseiller Consulaire	X		
Benoit KEIREL	Proviseur	X		
Sandrine PICOT	Directeur administratif et financier	X		
Antoine KOPP	Directeur du primaire	X		
Sarah BONHOMME	Représentante du personnel enseignant du primaire	X		
Steven OTIENO	Représentant des personnels non-enseignants	X		
David DOLEDEC	Président CG	X		
Laurent STREEL	Trésorier CG	X		
Omar ZARAI	Membre du CG	X		
Izzat RAJAN	Membre du CG	X		
Wambui KAMUIRU	Membre du CG		X	
Paul WHITNEY	Membre du CG en charge de la Communication et des AES	X		
Bernadette NGANKAM	Membre du CG en charge de la Cantine et de l'hygiène	X		
Vanessa ADAMS	Membre du CG	X		
Ghiorghis BELAI	Membre du CG	X		
Laurie PALUMBO	Chargée de mission auprès de l'APE	X		

Invité / Autres participants :

Diffusion : tous les membres de l'association des parents d'élèves.

Prochain CA : A ORGANISER (AOÛT)

Annexes :

VOTES –

Le Comité de Gestion valide le PV du CA du 11 juin 2019 par 9 voix pour.

Le Comité de Gestion valide la souscription à une assurance responsabilité pour l'ensemble des membres du Comité de Gestion par 9 voix pour.

Le Comité de Gestion approuve la validation des périodes d'essai de PAL, OM, et SK par 8 voix pour – 1 Abstention.

Le Comité de Gestion approuve le passage en deuxième CDD pour AC, DDC, MM, AN, MDB, LA, AM par 8 voix pour - 1 Abstention.

Le Comité de Gestion approuve le passage en CDI pour AW, SC, MLG, JSGL, KJ, BA, LP par 8 voix pour - 1 Abstention.

Le Comité de Gestion refuse la prolongation de contrat de VH avec 8 voix contre - 1 Abstention.

ORDRE DU JOUR

- Votes
- Comité de Gestion
- Point Ambassade de France
- Points effectifs rentrée
- Situation financière
- Situation des ressources humaines
- Points divers
- Échéances clés
- Questions

VOTES

Cf. résultats ci dessus.

COMITÉ DE GESTION

Démission de vice président , comme prévue, suite à son départ du Kenya.

POINT AMBASSADE DE FRANCE

1. Le COCAC précise qu'une recommandation en date du 30 juin 2020 donne la liste des pays tiers (hors espace Schengen) dont les ressortissants sont autorisés à entrer en France. A ce jour le Kenya ne figure pas sur cette liste qui est mise à jour tous les 15 jours. L'ambassade de France ne pense pas que le Kenya figurera sur cette liste rapidement au regard de la situation du pays (augmentation des cas notamment). Donc, sauf cas particulier, les ressortissants Kenyan ne peuvent pas se rendre en France à ce jour.

Le COCAC précise qu'une période de quarantaine est à respecter en France. (à domicile). Les passagers doivent remplir une fiche contact dans l'avion (il faut avoir une adresse en France) et faire un test COVID19 72 heures avant le décollage.

2. Une communication de l'AEFE fait référence à la réouverture des établissements du réseau. Il semble qu'il va y avoir une fermeture jusqu'à la fin de l'année. Le proviseur précise que le réseau des écoles internationales du Kenya pourrait bénéficier d'une exemption et rouvrir plus tôt.
3. Le COCAC souhaite avoir une vision claire de la situation des ressortissants français travaillant au LFDD (qui est où) afin de faire un suivi en conséquence. Demande à avoir un fichier de suivi avec les effectifs.
Le proviseur va fournir le fichier demain.
Le COCAC précise que les salariés ont une obligation de service . Les vols sont des vols simples et pas des allers retours avec des prix élevés. Les vols commerciaux ne reprendront probablement pas pendant l'été. Le COCAC précise que l'OMS avec laquelle l'ambassade est régulièrement en lien est pessimiste sur la situation du Kenya.
La direction devra prévoir une communication aux parents et aux personnel la semaine prochaine.
4. L'accord bilatéral avec le Kenya a été finalisé et envoyé à Paris. Le COCAC remercie le travail du Comité de Gestion sur ce dossier et aussi le proviseur. Le processus peut être long avant la validation par le gouvernement kenyan.
5. Concernant les négociations avec le National Treasurer , nous attendons une réponse écrite suite à notre entrevue . Le COCAC précise qu'il s'est entretenu par téléphone avec le National Treasurer qui s'est engagé à donner une réponse d'ici une semaine.
6. Le COCAC précise qu'une nouvelle taxe (digital tax) va être mise en place au Kenya. Il recommande à la Direction et au Comité de Gestion de vérifier dans quelle mesure le LFDD peut être assujettie à cette nouvelle taxe. Le COCAC va envoyer la note à la Direction et au Comité de Gestion sur le sujet.

7. Le COCAC conseille à la Direction et au Comité de Gestion de vérifier la date de validité de la baisse des impôts octroyée par le gouvernement kenyan. Car il est peu probable que cela se poursuive encore longtemps.

EFFECTIFS RENTRÉE 2020

Les représentants du personnel demandent si avec une reprise en distancielle en septembre comme cela semble se dessiner, il ne va pas y avoir une diminution du nombre d'élèves. Si tel est le cas, ne faudrait il pas adapter les recrutements ?

Le Comité de Gestion et le COCAC estiment en effet qu'il va y avoir une baisse probable de revenus de 30%. Mais pour le moment, il s'agit de suppositions. Nous aurons une meilleure visibilité la semaine prochaine.

La DAF précise que le service Administratif et Financier travaille sur les scénarii de prévision budgétaire (deux scénarii - avec une rentrée physique en septembre et avec une rentrée physique en janvier 2021)

SITUATION FINANCIÈRE

Le fond de solidarité et le prêt AEFE

La DAF précise que le fond de solidarité représente à ce jour 2,7 millions de shilling en prenant en compte les demandes des familles.

La DAF recommande de ne pas faire appel au prêt AEFE au regard des conditions de remboursements peu avantageuses (taux et modalités) et du manque de visibilité. Il est préférable de financer le fond de solidarité avec les fonds propres du LFDD .

Le recouvrement des impayés

La DAF précise que le total des impayés s'élève à 66 millions de shillings. L'objectif est de recouvrir 33 millions. Des poursuites vont être engagées par la société de recouvrement à l'encontre de certaines familles.

Le COCAC précise qu'il serait intéressant de savoir à quoi correspond ce montant d'impayés par rapport au nombre de familles et d'élèves du LFDD. La DAF va faire ce travail.

Remboursement des services spéciaux

La DAF précise que pour les AES la situation est compliquée en raison d'une mauvaise gestion des AES. D'abord les AES sont facturées hors système ce qui rend difficile et fastidieux le travail de rapprochement comptable. La DAF est en train de rédiger une note sur le sujet à destination du Comité de Gestion avec des recommandations indispensables pour une meilleure gestion.

Taux de change des salaires

La DAF travaille également sur une proposition qui sera discutée mardi car est en lien avec le travail de formalisation des nouveaux contrats de travail. L'idée étant de protéger l'école des risques liés au change et d'assurer aux salariés un salaire stable.

Budget et projet d'établissement

La DAF précise qu'elle travaille avec le proviseur sur un plan de développement de l'école qui inclut le projet d'établissement du proviseur et des enseignants mais aussi le développement des infrastructures, et plus généralement de l'organisation du LFDD.

En général

De manière générale , La DAF souhaite supprimer le cash et favoriser les transferts bancaires. Ce travail a d'ailleurs débuté et fonctionne très bien.

Par ailleurs la DAF va mettre en place le système de banque en ligne pour la banque au Kenya. Et également un système de paiement et signature hebdomadaire.

Le COCAC intervient afin de demander ce que le LFDD compte demander à l'AEFE . Car la date limite pour la subvention est le 3 juillet 2020. Et cette subvention n'est selon lui pas soumise à des taux d'intérêts. Le COCAC a envoyé la convention de subvention à la Direction le 20 juin sur le sujet. Il s'agit d'une subvention qui pourrait être utile au LFDD.

La DAF et le président du Comité de Gestion vont vérifier ce point dès demain matin.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement du personnel non enseignant

Le recrutement du comptable est finalisé. Compte tenu du nombre d'année d'expérience, la direction recommande le niveau de grille G et l'échelon 5, ce qui correspond actuellement à un salaire en euros de EUR 2,380.04. Il faut désormais attendre la validation du Comité de Gestion.

Le Comité de Gestion précise que un comptable payé 2380 euros est très cher. Qu'il est préférable de payer plus cher les enseignants pour avoir un enseignement de qualité pour nos enfants; Il en est de même pour l'assistante de direction titulaire en congé maternité et sa remplaçante qui ont des salaires élevés au regard du marché. On peut trouver en contrat local des personnes performantes pour moins cher.

Le COCAC précise que les secrétaires à l'ambassade sont payées 1 500 euros et sont très compétentes. Le salaire de l'assistante de direction du LFDD correspond à celui d'un agent qui a passé des concours difficiles à Paris.

Recrutement du personnel enseignant

Le Comité de Gestion est en attente de la note complète pour valider les recrutements des enseignants. Une réserve a été émise concernant le recrutement d'un enseignant d'histoire / géographie section OIB . Il semble que le processus n'a pas été respecté par la direction et que le candidat retenu ne soit ni enseignant ni bilingue ce qui questionne le comité de gestion sur sa capacité à gérer des classes à examen (terminale notamment section internationale).

Le proviseur précise que cet enseignant est le conjoint d'une enseignante agrégée et qu'il a été entretenu par son épouse (de manière informelle) et également par deux autres enseignants qui ont validés le recrutement. Par ailleurs le représentant du personnel non enseignant a également validé son recrutement. Le proviseur précise que beaucoup d'enseignants en contrats locaux sont des débutants et qu'il n'est pas le seul. Par ailleurs sur les 5 candidats reçus, 2 ne parlaient pas anglais. Sur les 3 autres CVs, un a été contacté par une enseignante pour le dissuader de venir travailler au LFDD et l'autre ne pouvait pas venir car sa situation financière ne le permettait pas (un seul salaire). Il restait donc ce dernier candidat. Il sera formé par l'AEFE et par son épouse aussi.

La représentante du personnel intervient pour préciser que la majorité des enseignants en contrats locaux sont diplômés en éducation. Mme Gibert s'est battue pour que cette section internationale soit créée avec des enseignants locaux afin aussi d'enseigner l'histoire du pays . Par ailleurs pourquoi ne pas tester l'anglais de ce candidat via notre centre Cambridge. Il faut que son niveau soit bon pour enseigner en section internationale.

Le Comité de Gestion précise en effet que l'enseignement est un métier à part, et s'inquiète que les élèves de terminale ou de passage d'examen soient gérés par un juriste de formation. Le niveau d'anglais est également très important pour une section britannique. Et ce n'est pas parce que les autres candidats étaient mauvais qu'il faut prendre n'importe qui. On peut continuer le recrutement.

Le proviseur précise que s'ils ne trouvent personne alors il faudra fermer la section britannique.

Le Comité de Gestion pense qu'il faut au contraire renforcer cette section en revoyant le processus de recrutement. De toute manière nous attendons toujours les CVs des enseignants du secondaires recrutés pour valider ces recrutements.

Mise en œuvre de la grille salariale et des contrats de travail

Une réunion de travail est prévue mardi 7 juillet avec les représentant du personnels pour finaliser les nouveaux contrats. Des réunions de travail seront également organisées cet été pour le manuel RH.

Déclaration itax

La représentante du personnel précise que le personnel a été satisfait de la prise en charge du dossier par le Comité de Gestion.

Le Comité de Gestion précise que, pour les salariés dont la déclaration n'a pas pu être faite en raison d'un PIN number trop ancien, Alexanna va gérer leurs dossiers et leurs pénalités de retard pour cette année seront également prises en charge par le LFDD.

POINTS DIVERS

Le Comité de Gestion propose de supprimer la commission AES l'année prochaine . En effet les AES relèvent entièrement de la gestion de la Direction.

ÉCHÉANCES CLÉS

- Réunion d'échanges et de synchronisation entre l'ambassade de France / le Comité de Gestion et la Direction le jeudi 9 juillet de 8h à 10h
- Un CA sera certainement organisé cet été
- Des commissions seront également organisées cet été.

QUESTIONS

Le COCAC souhaite savoir si le Comité de Gestion envisage des réductions d'écolages l'année prochaine en cas de reprise en distanciel.

Le Comité de Gestion précise qu'il doit en effet prévoir ce scénario. Mais en même temps une réduction des frais d'écolage signifie une réduction de nos revenus . Il va également falloir prévoir d'autres mesures de réduction des coûts si la situation en distanciel se poursuit.

Le COCAC s'adresse à l'équipe de Direction et demande à ce qu'une homogénéisation du service rendu soit mise en oeuvre sur l'enseignement à distance.

Le Directeur du primaire précise en effet qu'une rentrée en distanciel en septembre engendre des enjeux différents. Les écoles sont désormais en présentiel en France et donc cela va creuser les inégalités de la qualité d'enseignement. Nous avons prévu un renforcement du contact parents / enseignants et un emploi du temps homogénéisé doit se faire.

Le COCAC recommande fortement à la direction de mettre en place une charte qualité pour l'équipe éducative soit alignée.

Une réponse IT sera également nécessaire pour assurer plus de streaming notamment.

Fin de la réunion : 16H45

ANNEXES